

Sommaire
n° 16
Avril 2005

Les Carnets du Temps

Revue du Centre d'enseignement supérieur aérien

**Centre de publication
de l'enseignement
supérieur aérien (CPESA)**
1, place Joffre, 75007 PARIS

Directeur de la publication :
Col Michel De Lisi

Rédacteur en chef :
Lcl Pascal Bertrand

Rédacteur en chef adjoint :
Ltf Muriel Berger

Rédacteurs du CESA :
Adc Sylvaine Thébaud (R)
Sgc Jérémie Alligier
Sgc Stéphane Lanzeray
Sgc Jérôme Périolat

**Informatique éditoriale
et fabrication :**
Adc Christian Noël
M. Philippe Bucher
M^{lle} Cindy Meyer

Crédits photographiques :
Fonds documentaire
de la bibliothèque du CESA

Correspondance :
CESA - BP 43
00445 ARMÉES
Tél. : 01 44 42 80 64
Fax : 01 44 42 80 10
e.mail :
cpesa@cesa.air.defense.gouv.fr

Photogravure et impression :
Atelier de photographie
et de reproduction
de l'armée de l'air (APRAA)
26, boulevard Victor
00460 ARMÉES

Direction de l'APRAA :
Ltf Frédéric Ciavaldini

Tirage 4 500 exemplaires

**Les opinions émises dans les
articles n'engagent que la
responsabilité des auteurs.**

**TOUS DROITS DE
REPRODUCTION RÉSERVÉS**

ISSN 1769-4752

Institutions

Les grands principes budgétaires 4

Géopolitique

L'Irak 6

Économie

Une nouvelle monnaie, l'euro :
du SME à l'UEM 8

La bibliothèque essentielle : littérature

C. Dickens : *les Grandes Espérances* 10

Histoire

Le triomphe de la bourgeoisie
au XIX^e siècle 12

Relations internationales

La décolonisation française 14

Philosophie

La morale kantienne 16

Stratégie

Les dimensions non militaires de la stratégie 18

Pensée politique

Le progrès 20

Regard sur l'armée de l'air

Les conflits de l'entre-deux-guerres
et la puissance aérienne 22

Au fil de la plume

..... 24



Les grands principes budgétaires

La présentation du budget de l'État doit respecter, depuis le XIX^e siècle, quatre grands principes (annualité, unité, universalité, spécialité). La loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1^{er} août 2001 y ajoute expressément le principe de sincérité. Au nom des droits reconnus par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, ces principes, emboîtés les uns dans les autres, doivent permettre au Parlement d'appréhender les dépenses qu'il autorise, d'identifier la charge qui pèse sur les citoyens et de contrôler le respect de ses autorisations.

Le **principe d'annualité** signifie que les lois de finances votées chaque année par le Parlement déterminent le montant des ressources et des charges de l'État pour l'exercice : ainsi les crédits ouverts une année ne peuvent-ils être utilisés que pour les dépenses engagées cette année-là. Pour autant, la politique budgétaire ne peut se concevoir à court terme. Certaines dépenses, en particulier les investissements, sont par nature pluriannuelles. En outre, le strict respect de l'annualité provoquerait des gaspillages en imposant de dépenser coûte que coûte en fin d'année tous les crédits résiduels pour ne pas les perdre. Aussi, l'application du principe d'annualité est-elle assouplie par divers aménagements comme, par exemple, la possibilité de reporter les autorisations d'engagement disponibles (et, dans certains cas précis, les crédits de paiement) ou la modification des dotations par décret d'avance, en cas d'urgence.

Selon le **principe d'unité**, le budget de l'État doit être contenu dans un document unique décrivant toutes les recettes et toutes les dépenses afin d'en offrir aux parlementaires une bonne lisibilité et d'en faire apparaître l'équilibre ou le déficit. En fait, si la loi de finances constitue bien un document unique, elle comprend plusieurs séries de comptes distincts. Les services ayant une activité commerciale ou industrielle bénéficient de règles budgétaires plus souples, avant d'être parfois débudgétisés, lorsqu'un statut autonome distinct de celui de l'État leur est conféré. Dans la même logique, la nécessité de renforcer la visibilité que doit avoir le Parlement a conduit à créer, en 1996, les lois de financement de la sécurité sociale, pour tenir compte de la croissante implication de l'État dans le financement des régimes sociaux.

Le **principe d'universalité**, qui veut que l'ensemble des recettes couvre l'ensemble des dépenses, s'analyse en deux règles complémentaires : d'une part, la compensation des dépenses et des recettes est interdite pour empêcher la dissimulation de certaines charges (par exemple, le prix d'achat d'un matériel neuf ne peut être diminué par le fruit de la vente du matériel ancien) ; d'autre part, l'affectation d'une recette donnée à une dépense déterminée n'est pas autorisée, à l'exception de certaines dérogations résultant principalement de la nature des activités de l'État (notamment lorsqu'elles ont un caractère industriel ou commercial).

Le **principe de spécialité** vise quant à lui à permettre une gestion rationnelle et un contrôle efficace des dépenses : les crédits sont classés dans une nomenclature soigneusement définie et ne peuvent être employés que dans la subdivision où ils sont inscrits. Si le principe reste le même, la LOLF va cependant apporter de profondes modifications. En effet, les crédits qui étaient suivis par chapitres, c'est-à-dire par nature de dépense, vont être désormais spécialisés par programmes, donc par destination. Sachant qu'un programme regroupe un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère, que des objectifs précis seront associés à ce programme et que les résultats obtenus seront évalués, on voit que le Parlement a l'ambition de faire passer l'État d'une logique de moyens à une logique de performance.

Enfin, en énonçant que « *les lois de finances présentent de façon **sincère** l'ensemble des ressources et des charges de l'État* », principe inspiré du droit comptable privé, la LOLF signifie que le budget de l'État doit être le plus exhaustif, cohérent et exact possible, compte tenu des informations disponibles et des prévisions qui peuvent raisonnablement en découler. Cette exigence de sincérité vise à exclure les artifices de présentation et à permettre une évaluation effective des résultats malgré les difficultés inhérentes à toute prévision.

L'objectif des principes budgétaires est donc de permettre au Parlement de jouer le rôle auquel l'appelle la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, au travers du vote et du contrôle effectif de l'exécution des lois de finances par le Gouvernement, tout en octroyant à ce dernier une indispensable souplesse d'action. Il n'est pas toujours atteint ; là réside l'un des défis de la LOLF. ●

Lieutenant-colonel Éric Maini



L'Irak

Cela fait quelques années que l'Irak fait l'actualité, au point que l'on en oublie son riche passé. L'Irak moderne n'est que le produit d'une société et d'une histoire qu'il apparaît important d'examiner pour apporter des éléments d'explication à la situation présente.

L'identité irakienne est très ancienne. Elle puise à Babylone, à l'Assyrie et à la Perse, à l'hellénisme et au judaïsme, au christianisme et à l'islam. Sa riche histoire, imprégnée d'arabité et de grandeur, va être bouleversée à l'époque moderne. Les frontières actuelles qui englobent le Nord kurde, le Sud chiïte et le Centre sunnite vont ajouter à sa complexité, par la multiplicité des communautés.

À l'heure actuelle, l'Irak continue à jouer un rôle central dans le monde arabe, le peuple irakien étant renforcé dans sa conviction par la politique de ses dirigeants. Enfin, les réserves pétrolières du pays constituent un enjeu convoité et tendent à cristalliser les politiques extérieures des pays dépendants de cette énergie.

L'Irak trouve sa source dans l'antique Mésopotamie, « le pays d'entre les deux fleuves ». Cette région très ensoleillée, où l'on situe d'ailleurs l'Eden, traversée par le Tigre et l'Euphrate, dispose de deux biens précieux : l'eau et des plaines fertiles. On retiendra essentiellement de cet Orient ancien, les Sumériens, une des plus anciennes civilisations du monde qui nous a apporté l'écriture, organisés autour de Babylone ; les Assyriens dont l'Empire s'étend jusqu'en Égypte ; puis Nabuchodonosor, qui soumet Jérusalem, et enfin Alexandre le Grand, qui unit l'Orient perse et l'Occident hellénique.

Vers 637 après J.-C., la Mésopotamie est conquise par les Arabes. Bagdad connaît « l'âge d'or » sous le calife abbasside Haroun al-Rachid. La capitale de l'Empire, marqué par l'éclat de sa civilisation urbaine et son foisonnement intellectuel, rayonne jusqu'au Maghreb, l'Inde et l'Asie centrale. Un remarquable réseau d'irrigation fait connaître aux campagnes une période d'abondance. Le début du déclin va venir des révoltes des esclaves. En 1019, le calife al Qadir publie une profession de foi par laquelle il interdit toute nouvelle interprétation du Coran. Le coup de grâce sera définitivement asséné par l'envahisseur mongol. La région, alors pour longtemps soustraite à la domination arabe, entre dans une période de récession, que même l'Empire ottoman ne jugulera.



À l'issue de la première guerre mondiale, Londres redessine la carte de l'Irak, en intégrant Mossoul et le Kurdistan, et installe une monarchie constitutionnelle. Dans ce paysage qui coïncide avec les intérêts de l'*Iraq Petroleum Co.* (IPC), les Britanniques s'appuient sur les sunnites, élites du défunt Empire ottoman, en écartant les chiïtes qui se sont opposés par les armes au mandat, et en occultant les Kurdes qui ne se sentent pas représentés par cet État arabe. Ces tensions s'illustrent par une géopolitique qui cherche constamment à contrer l'influence des Saouds : récupérer le *Chatt al-Arab* (jonction du Tigre avec l'Euphrate et le Golfe) et le Khouzistan iranien, récupérer le Koweït pour son pétrole et son débouché maritime ; et à enrayer les menaces de sécession du Nord kurde. Et sur le plan intérieur, le parti *Baas* (« renouveau » ou « renaissance »), bien que multicommunautaire, était dominé par les sunnites ; les chrétiens le soutenaient en tant que parti laïc face à l'islam, et une partie de la communauté chiïte, soutenue par l'Iran s'opposait à lui.

Les dirigeants qui se sont succédé, notamment Saddam Hussein, ont joué de ses contradictions et fondé leurs politiques sur des dynamiques de résistance pour renforcer le sentiment national : nationalisme arabe, résistance irakienne, islamisme ; et contrer les velléités américaines à prendre pied dans la région.

Il faut dire que l'enjeu des réserves pétrolières est prégnant. Les récentes guerres (Iran, Koweït et USA) y trouvent toutes un fondement. La présence américaine doit ainsi être appréhendée comme une prise de position stratégique pour tenter de contrôler l'approvisionnement face à une Chine et à une Inde qui montent.

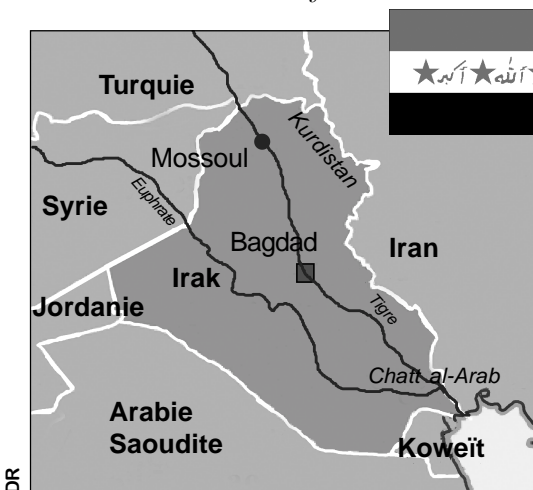
Dès lors, l'Irak d'aujourd'hui est une construction politique complexe et

fragile, tiraillée entre rêve de grandeur et frustrations, entre enjeu de richesse et luttes communautaires. Les alliances de circonstance démontrent néanmoins son attrait.

Dans ce contexte, le concept, certes séduisant, de « grand Moyen-Orient » sous l'égide des États-Unis, ne risque-t-il pas d'exacerber les différences ? ●

Commandant Luc Stempin

Carte de l'Irak et son drapeau.



DR



Une nouvelle monnaie, l'euro : du SME à l'UEM

La création de l'euro a évité les crises de change dues aux fluctuations des monnaies européennes, mais elle n'évite pas les fluctuations sur le plan international, vis-à-vis du dollar et du yen.

Dès 1970, le rapport Werner⁽¹⁾ proposait un rapprochement des économies et des monnaies de l'Europe des Six. Il fallut attendre, 1971-1973 et la crise du dollar, devenu monnaie flottante à la suite de la suppression de la convertibilité du dollar en or par l'administration Nixon, pour voir les premières mesures prises en Europe. En 1972, les accords de Bâle limitèrent les écarts de fluctuation entre les monnaies communautaires à plus ou moins 2,25%. En 1979, le président Giscard d'Estaing et le chancelier Schmidt permirent la création du SME (système monétaire européen). Il s'agissait d'un accord monétaire limitant les fluctuations des monnaies du SME autour d'un cours pivot bilatéral (franc/deutsche mark, par exemple) à un écart de plus ou moins 2,25% (certains pays ont bénéficié d'une marge allant jusqu'à plus ou moins 6%), puis à partir de 1993, de plus ou moins 15%. En outre, était créé un panier de monnaies européennes, l'ECU (*european currency unit*), numéraire utilisé par les banques centrales pour leurs interventions afin de sauvegarder les marges de fluctuation.

Le Conseil européen de Madrid établit un plan par étapes devant mener à une monnaie unique au sein de l'Union économique et monétaire (UEM). **Le traité de Maastricht (février 1992)** définit les critères à remplir par les États membres pour y accéder. Toujours d'actualité, ils limitent le taux d'inflation, les taux d'intérêt à long terme, le déficit budgétaire (3 % du PIB), l'endettement public (60 % du PIB). Est exigée aussi la stabilité du cours de change, pendant deux ans au moins, avant l'entrée dans l'UEM.

Les 1^{er}, 2 et 3 mai 1998 constituèrent véritablement les dates historiques de **l'avènement de l'UEM**. Trois pays de l'Union européenne n'étant pas candidats (Royaume-Uni, Suède, Danemark), les chefs d'État ou de gouvernement, décidèrent à l'unanimité que onze États membres⁽²⁾ remplissaient, au vu de leurs résultats en 1997, les critères d'admission dans l'UEM. La **Banque centrale européenne** (BCE) fut créée **le 1^{er} juin 1998** et devint opérationnelle dès **le 1^{er} janvier 1999**. La phase préparatoire de l'UEM fut ainsi quasiment achevée.

L'euro est né le 1^{er} janvier 1999. Il est devenu la monnaie unique des onze pays participant, à cette date, à l'UEM formant ce que l'on appelle plus banalement *la zone euro*. Une approche progressive a été décidée pour le scénario de lancement de l'euro ; la monnaie unique a été introduite au terme de deux séquences. Au cours de la première séquence, certaines opérations ont basculé immédiatement ou quasi-immédiatement en euro : elles concernaient la politique monétaire et les marchés de capitaux (marché de change, marchés de taux et d'actions). Le basculement de la monnaie scripturale utilisée par les entreprises et les ménages ne s'est opérée que très partiellement au cours de cette période de transition. La deuxième séquence, commencée **le 1^{er} janvier 2002**, a conduit au basculement total des opérations de monnaie scripturale ainsi qu'à celui en monnaie fiduciaire, après mise à disposition au public de billets et de pièces en euro. À cette date, trois cents millions d'habitants dans douze pays accueillirent l'euro. Le 28 février 2002, les anciennes monnaies nationales perdirent le cours légal dans leur pays respectif. Le passage à l'euro fut désormais achevé.

Les débats suscités par l'élargissement ne doivent pas faire oublier que, même si ces pays ont vocation à intégrer l'UEM, ils doivent satisfaire aux critères de convergence du traité de Maastricht. Par ailleurs, la situation économique de ces pays est hétérogène : si tous les pays ont des taux de croissance satisfaisants tirés par l'exportation, ils présentent des inégalités importantes en ce qui concernent les critères financiers (seuls les pays Baltes et la Slovénie les remplissent). En outre l'élargissement a coïncidé, en 2004, avec une accélération de l'inflation.

Enfin, le contexte monétaire mondial et la montée de l'euro, nous amènent à nous poser la question de savoir si l'euro a un destin mondial. Pour être considéré comme une monnaie internationale, il faut réunir trois critères : être monnaie de transaction, ce qui n'est pas le cas de l'euro, être monnaie de réserve, ce qui est en partie vrai pour l'euro, et enfin, être monnaie de placement, critère rempli par l'euro. Cela ne peut représenter qu'un objectif lointain qui aura pour conséquence une augmentation du prix de l'euro. ●

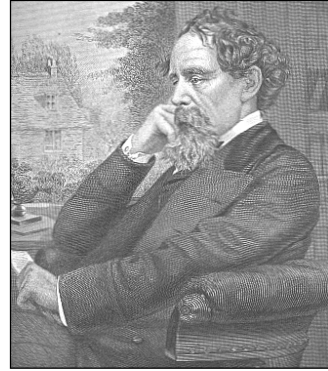
Sergent-chef Stéphane Lanzeray

1. Nom du Premier ministre luxembourgeois de l'époque.

2. La Belgique, l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal et la Finlande. Après réévaluation de ses critères de convergence, la Grèce rejoint les Onze le 1^{er} janvier 2001.

Charles Dickens :

les Grandes Espérances (*Great Expectations*)



DR

Charles Dickens naquit en 1812 à Portsea, ville du Hampshire, dans le Sud de l'Angleterre. Ses dix premières années furent heureuses, mais lorsqu'il alla rejoindre son père, muté à Londres, la situation financière de sa famille était telle que ses études se trouvèrent interrompues. Les difficultés s'aggravèrent lorsque son père fut emprisonné pour dettes : Charles devint alors, à l'âge de douze ans, employé dans une fabrique de cirage. Ce contact brutal avec la réalité de la vie et de la misère, et avec les absurdités du système pénal de son pays, le marqua définitivement. L'ensemble de ses œuvres devait garder la trace des découvertes et des sentiments de ce tragique printemps 1824 : la nostalgie de l'enfance heureuse et pure, l'obsession de la faim et de la pauvreté, la fascination exercée par les aspects les plus populaires de Londres et la vibrante indignation contre la loi et les gens de loi.

Quand prit fin l'emprisonnement de John Dickens, Charles fit trois années d'études puis fut employé chez un avoué. Après s'être formé par ses propres moyens, il exerça divers métiers dont reporter de presse à la Chambre des communes et publia, dès 1833, des contes et des scènes de la vie dans divers journaux et magazines des quartiers populaires de Londres. En 1836, il écrivit son premier livre, deux volumes de contes, et un recueil de petites pièces : *les Esquisses de Boz* (Boz était provisoirement son pseudonyme). Quelques semaines plus tard, la veille de son mariage avec Catherine Hogarth, commençait la parution des immortelles *Aventures de M. Pickwick* qui firent, en quelques mois, la conquête de l'Angleterre et la célébrité de l'auteur. Tous les romans de Dickens furent publiés par livraisons mensuelles ou hebdomadaires ; il y eut même des chevauchements dans la rédaction de *Pickwick* (1836-1837) et *les Aventures d'Oliver Twist* (1837-1839). *David Copperfield* (1849-1850) est un roman autobiographique : on y retrouve l'épisode de la fabrique, l'apprentissage du journalisme parlementaire et juridique, et l'amour de la jeunesse. Après un effort de renouvellement dans diverses directions telles que le roman social (*les Temps difficiles*, 1854) et le roman historique (*le Conte de deux cités*, 1859), Dickens revint à l'autobiographie avec *les Grandes Espérances*.



Cet ouvrage reprend, à quelques mots près, les textes tout d'abord publiés en 1860 et 1861 dans l'hebdomadaire *All the year round*, dirigé par Dickens depuis 1850. C'est en grande partie un livre de l'enfance et de l'adolescence, mais c'est aussi l'histoire d'une éducation dirigée par des protagonistes en proie, au fond, à leurs propres désirs.

***Les Grandes Espérances* est, avant tout, une aventure psychologique et morale de portée universelle qui prend racine dans le langage et la paternité⁽¹⁾. C'est aussi l'histoire de Pip, héros narrateur de ce récit, qui évolue, enfant, adolescent, puis jeune homme, au sein de deux mondes idéalement opposés : l'un mondain, intellectuel et aisé mais assurément dénué de tout sentiment, et l'autre rural, pauvre, artisanal et, finalement, tellement plus chaleureux...**

Pip est un jeune garçon rêveur et sensible. Élevé par une sœur revêche, maîtresse femme, et un beau-frère d'une nature excellente. Pip aime à traîner au cimetière où sont enterrés ses parents. Les pierres tombales, bien évidemment, ajoutent à l'atmosphère lugubre de l'Angleterre dépeinte par Dickens, toile de fond au récit de l'ascension sociale, peu commune, de Pip. Dans ces conditions, *les Grandes Espérances* surprennent par la fraîcheur des scènes d'enfance, l'extraordinaire prodigalité de l'invention, le comique parfois débridé, mais aussi la gravité de la réflexion morale et sociale qu'on y trouve. Dickens signe là un de ses derniers romans à la plume si caractéristique : reconnaissances, filiations inattendues, considérations morales, thème de l'orphelin, paternités de substitution et autres motifs bien prévisibles. Cette lecture ne lasse pourtant jamais, tant l'humour et les rebondissements renouvellent sans cesse le récit.

Charles Dickens, après s'être séparé de sa femme, devint le baladin national de l'Angleterre et fit également des lectures en France et aux États-Unis. La fatigue nerveuse entraînée par cet exercice continua à ébranler la santé d'un organisme constamment surmené et incapable de se ménager. Le choc subi le 9 juin 1865 dans l'accident de chemin de fer de Staplehurst lui rendit de plus en plus pénibles les trajets indispensables à son nouveau métier. Il mourut à Gadshill, cinq ans jour pour jour après cet accident. Pleuré par la nation entière, il reçut la suprême consécration d'une inhumation à l'abbaye de Westminster. Il laissait inachevé un brillant roman intitulé *le Mystère d'Edwin Drood*. ●

Sergent-chef Jérémie Alligier

1. Annie Ramel, *Great Expectations, le Père ou le pire*, éditions Messène, 2000



Le triomphe de la bourgeoisie au XIX^e siècle

Si la Révolution de 1789 assure le triomphe politique de la bourgeoisie, l'industrialisation, qui marque l'histoire du XIX^e siècle, permet à la bourgeoisie de prendre le pouvoir économique et de diffuser dans la société française un certain mode de vie.

1. Le triomphe politique

Assez éloignée de la cour et de son train de vie coûteux, la bourgeoisie accumule des biens mobiliers, immobiliers, fonciers tout au long du XVIII^e siècle ; elle rachète en effet des domaines entiers à la noblesse (au point de posséder 30 % des terres en 1789 contre 20 % pour la noblesse), lui prête de l'argent et devient donc la créancière des privilégiés et du roi lui-même. Dans le même temps, elle adopte un mode de vie proche de celui de l'élite nobiliaire, achète des offices et des charges annoblissantes, et marie ses enfants avec des fils ou des filles de familles nobles désargentées, de manière à entrer ainsi dans cet ordre très fermé.

Toutefois, dès le début du XVIII^e siècle, la bourgeoisie a de plus en plus de difficultés pour accéder à la noblesse en raison du phénomène dit de la « réaction nobiliaire ». Cet ordre privilégié se replie en effet sur lui-même dans un réflexe protectionniste : les offices annoblissants se tarissent, on procède à une « chasse administrative » aux « faux nobles » ou nobles de « fraîche date », les seigneurs remettent en vigueur des droits féodaux oubliés depuis longtemps, les places d'élèves officiers dans les écoles militaires sont réservées aux nobles de vieille noblesse. Prisonnière d'une société bloquée, la bourgeoisie prend la tête du mouvement populaire de 1789-1790 et le confisque à son profit exclusif.

Après avoir acquis la plupart des biens nationaux, elle s'oppose aux tentatives de révolution sociale⁽¹⁾. Puis, elle accorde sa pleine confiance à Napoléon Bonaparte qui consolide les acquis de la Révolution (en particulier le droit de propriété) et elle profite, sous le Premier Empire, d'une politique protectionniste et de mesures limitant les droits des ouvriers (interdiction des grèves et obligation du livret ouvrier).



En vigueur pendant la Révolution, sous le Premier Empire, la Restauration et la monarchie de Juillet, le suffrage censitaire permet également à la bourgeoisie d'écartier les masses populaires de la conduite des affaires et de jouer un rôle plus important que son poids démographique réel. En 1852, Napoléon III abolit le cens électoral. À cette époque, la bourgeoisie abandonne ses positions voltairiennes et anticléricales pour se rallier au catholicisme, rempart spirituel de l'ordre établi.

Tout au long de la période, la bourgeoisie s'enrichit considérablement sans toutefois se soucier du sort de la classe ouvrière, lui envoyant la garde nationale pour toute réponse à ses protestations et à ses émeutes.

2. Le modèle bourgeois de la famille

La famille est la cellule de base autour de laquelle s'articule le modèle social bourgeois. Au sein de la famille, les rôles sont clairement définis : la sphère publique appartient aux hommes tandis que les femmes sont confiées à la sphère privée.

Bien qu'elles jouent un rôle important dans les premières heures de la révolution industrielle en étant associées au processus de production, les femmes de la bourgeoisie s'en retirent pour endosser une nouvelle fonction qui consiste à se consacrer à l'éducation des enfants, au foyer, au développement et à l'entretien de relations sociales. Valorisées en tant que mères, elles se consacrent à la construction du bonheur conjugal, sacrifiant ainsi leurs désirs et leurs aspirations au profit de ceux de leurs maris.

Toutefois, ce modèle ne convient pas à toutes les couches de la bourgeoisie. S'il concerne la haute et la moyenne bourgeoisie, il n'est pas transposable à la petite bourgeoisie, c'est-à-dire au milieu des petits boutiquiers ou des gros artisans, ou pour les couples dont l'activité se déroule dans l'atelier familial.

L'industrialisation s'accompagne d'une requalification des tâches. Le travail ménager, relégué à un statut secondaire, est confié dans les familles bourgeoises à du personnel dont le nombre varie en fonction du revenu. La domesticité joue le rôle d'interface entre les milieux ouvriers et bourgeois et contribue à la diffusion de certaines valeurs bourgeoises dans le reste de la société. ●

Sergent-chef Jérôme Périolat

1. Citons notamment *la Conspiration des égaux des partisans* de François Noël Babeuf, homme politique qui milite pour la suppression des classes sociales et de la propriété individuelle. Il souhaite compléter la révolution politique par une révolution sociale. Dénoncé et arrêté, Babeuf est condamné à mort et guillotiné en 1797.

La décolonisation française

La France a été l'une des principales puissances coloniales. Elle a su assurer l'émancipation des populations qui dépendaient d'elle, en général de manière pacifique, et maintenir avec les États issus de cette décolonisation des relations renouées et le plus souvent positives. La politique française s'inscrit dans la décolonisation généralisée de tous les empires coloniaux, l'une des évolutions majeures de la vie internationale de la deuxième moitié du XIX^e siècle.

La souveraineté française s'est étendue sur tous les continents : Indochine, comptoirs français de l'Inde, possessions du Pacifique et de l'Océan indien, Amérique latine et Caraïbes, Afrique du Nord et Afrique subsaharienne, terres australes.

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, où des dizaines de milliers d'hommes ont combattu sous le drapeau français pour libérer une métropole affaiblie, les circonstances imposent une révision des liens anciens. Le nationalisme gagne chez des élites, cependant que les masses sont plus enclines à se mobiliser (des émeutes éclatent dès 1945 en Algérie et quelques mois plus tard à Madagascar, entraînant de dures répressions). Plusieurs alliés, avec des motivations différentes, souhaitent la fin de l'ère coloniale (les États-Unis, l'Union soviétique avec le parti communiste). Les débats de l'ONU et la montée en puissance du Tiers-Monde poussent dans ce sens.

Ouverte par le général de Gaulle, la conférence de Brazzaville (janvier 1944) préconise une politique renouée d'assimilation, mais récuse toute autonomie hors du cadre français. La Constitution de 1946 institue l'Union française, mais les élections outre-mer en restent au double collège séparé pour les européens et les africains « évolués ».



DR

Certains processus de décolonisation ont donné lieu à des affrontements armés, voire à de véritables guerres. C'est le cas de l'ancienne Indochine, où la guerre a sévi à partir de 1946 avant de se terminer en 1954 par la défaite de Dien Bien Phu et la conférence de Genève. C'est également le cas de l'Algérie, où les opérations militaires (le contingent y fut engagé) ont commencé en 1954, pour se terminer en 1962 avec l'indépendance du pays, après que les événements du 13 mai 1958 à Alger eurent ramené le général de Gaulle au pouvoir. L'exode d'un





million de « pieds noirs », les exactions et attentats commis en France et en Algérie par le Front de Libération Nationale puis par l'OAS (Organisation de l'armée secrète), et le sort des harkis (soldats liés à l'armée française) restent des épisodes douloureux.

Protectorats, la Tunisie et le Maroc accèdent à l'indépendance en 1956, non sans crises sérieuses (en Tunisie, arrestation de Bourguiba de 1953 à 1955 ; exil forcé du roi Mohamed V du Maroc de 1953 à 1955).

En revanche, les cinq comptoirs français de l'Inde lui sont cédés pacifiquement entre 1949 et 1954.

La décolonisation des quatorze colonies d'Afrique noire et de Madagascar se passe sans heurts. La loi-cadre Defferre de 1956 a créé des conseils de gouvernement ouverts aux leaders africains. La constitution de 1958 donne le choix entre l'entrée dans une communauté inspirée du Commonwealth britannique, et l'indépendance immédiate. Le 28 septembre 1958, les électeurs de toutes les colonies choisissent la Communauté, à l'exception de la Guinée ; la France reconnaît son indépendance, mais arrête toute aide, accentuant ainsi l'évolution radicale de son leader Sékou Touré (des relations normales ne furent rétablies qu'en 1975).

Dès 1960 pourtant, devant l'inconsistance de la Communauté, les leaders des autres pays (Senghor pour le Sénégal, Houphouët-Boigny pour la Côte d'Ivoire...) choisissent aussi l'indépendance, sans conséquences négatives pour eux. La même année se termine la tutelle du Togo et du Cameroun. Restait en Afrique le cas de Djibouti et des Comores. Le premier devient indépendant, après un référendum en 1977 ; les secondes en 1976, à l'exception de Mayotte, dont la population se prononce pour le maintien du statut français.

Demeurent français aujourd'hui les départements ou territoires d'outre-mer, dont certaines connaissent des mouvements séparatistes. Pour la Nouvelle Calédonie, les accords de Matignon (1988) et de Nouméa (1998) établissent une souveraineté partagée et, dans les vingt ans, un référendum sur le statut définitif.

Les liens avec les nouveaux États sont maintenus par une active coopération, des accords de défense (avec parfois maintien de bases militaires), la présence de communautés et d'intérêts économiques français, et de communautés de ressortissants de ces pays en France, le maintien de la zone franc, l'usage du français... Des conférences franco-africaines régulières ainsi que l'Organisation internationale de la francophonie ont permis de structurer ces relations. ●

André Lewin



La morale kantienne



DR

Considérant la raison comme une faculté souveraine, qui rend l'homme perfectible en faisant de lui un être capable de penser et de maîtriser ses passions, les XVII^e et XVIII^e siècles virent fleurir les écrits de nombreux moralistes. Ainsi La Bruyère et La Rochefoucauld placèrent-ils la morale au centre de leur réflexion... Un tel intérêt se trouva d'autant plus justifié que l'époque connaissait une profonde décadence des valeurs. En digne enfant de son siècle, Emmanuel Kant (1724-1804) souligna également l'importance qu'il accordait à cette discipline lorsqu'il rédigea, en 1788, *Critique de la raison pratique*, puis, en 1797, *Métaphysique des mœurs*.

La conception qu'il livre à ses contemporains, en revanche, opère une rupture radicale par rapport à ses prédécesseurs : tandis que la plupart des philosophes envisageaient la morale du point de vue des bénéfices que l'homme pouvait en tirer (le bonheur pour les eudémonistes, le plaisir pour les hédonistes, la sérénité de l'âme pour les stoïciens...), **Kant en propose une lecture réellement novatrice en refusant de la considérer comme un vulgaire moyen.**

La morale doit reposer, selon lui, non sur une base utilitaire, mais sur l'accomplissement du **devoir**, défini au travers d'un **acte de la volonté**. Le devoir, en effet, se différencie de la contrainte et de la nécessité naturelle en ce sens qu'il **relève d'un choix et implique une libre décision du sujet**, lequel peut accepter ou refuser de se soumettre à une telle obligation. La **liberté** se trouve donc, d'emblée, au cœur de la problématique de la morale kantienne, puisqu'elle est la condition de possibilité de cette dernière.

Le sujet moral, guidé par sa seule raison pratique (qui, à la différence de la raison théorique, intervient dans la conduite de la vie), et faisant fi des circonstances extérieures, puise en lui-même son principe directif. Ce **principe directif de nature inconditionnelle**, Kant le baptise : « **impératif catégorique** ». Forgé grâce à l'**autonomie de la volonté** (soit la capacité de la volonté à se donner sa propre loi), ledit impératif trouve sa raison d'être indépendamment du contexte dans lequel s'inscrit le sujet. Par là même, il s'oppose à « **l'impératif hypothétique** », établi sur l'**hétéronomie de la volonté**⁽¹⁾ et caractérisé par une totale **variabilité**.



La validité absolue de l'impératif catégorique, en effet, est seule capable de fonder des **maximes morales ayant force de lois universelles**. Lorsque Kant reformule la maxime biblique frappant le mensonge d'interdit (« *tu ne mentiras point* »), par exemple, il considère qu'elle a valeur en soi, en tous lieux et en tous temps. Nul sujet moral ne devrait donc y déroger, quelles que soient les conséquences de son application. La relativité de l'impératif hypothétique, en revanche, énonce toujours une condition à l'action (« *si tu veux la paix, prépare la guerre* »...) et voit ses moyens déterminés par l'objectif visé, ce qui l'exclut de la sphère morale.

En la présentant comme une fin en soi, Kant affirme donc l'authenticité d'une morale qui serait pure de tout calcul égoïste ou intérêt quelconque, et fondatrice de la liberté humaine.

L'actualité de son message paraît d'autant plus grande que notre époque tend à justifier sans cesse le sacrifice des règles qu'impose la morale par leur prétendue subordination à des causes dites supérieures : l'évolution des mœurs, le relativisme des valeurs, la raison d'état... Phénomène qui prive l'homme de repères et de jalons directs.

De la même manière, son refus de considérer la personne comme un instrument et une chose, alors que l'être humain se distingue, précisément, par sa dimension pensante et libre, trouve un écho significatif dans une société matérialiste de plus en plus motivée par le profit, engendrant une déshumanisation progressive.

Si elle possède le mérite d'asseoir la morale sur des fondements stables et d'en unifier les orientations, une telle rigueur théorique semble pourtant se heurter à d'insurmontables contradictions lorsqu'elle se trouve confrontée à la pratique. **Jean-Paul Sartre fut l'un de ses détracteurs les plus virulents.** À l'aide d'exemples extrêmes, il souligna le fait que les **conflits de devoirs** rendent difficiles les choix du sujet. Il tenta notamment de montrer que le respect inconditionnel de la morale kantienne peut finalement se révéler immoral (par exemple lorsque le refus de mentir peut entraîner la mort d'un innocent). ●

Lieutenant Céline Bryon-Portet

1. L'hétéronomie est le contraire de l'autonomie. Elle désigne l'état d'une volonté qui puise hors d'elle-même (dans les règles sociales ou les impulsions, par exemple), les lois qui gouvernent son action.

Les dimensions non militaires de la stratégie

Après 1945, l'humanité entre dans une phase importante de transformation : la population mondiale augmente rapidement et de façon considérable tandis que la croissance économique devient exponentielle et offre aux populations un niveau de vie jamais atteint. Associées aux innovations techniques qui ont marqué le XX^e siècle, telles que le premier vol incontestable d'un plus lourd que l'air en 1903 ou le premier pas sur la Lune en 1969, ces évolutions ont considérablement modifié les structures politiques, sociales et culturelles des sociétés. La stratégie n'est pas restée à l'écart de cette grande transformation : les bouleversements politiques et techniques ont profondément altéré ses fondements, ses méthodes et sa mise en œuvre.

La stratégie traditionnelle s'intéressait en priorité, sinon exclusivement, aux opérations militaires dont le sujet central était l'étude des campagnes, les plans d'opérations, la réflexion sur la bataille et l'art du commandement sur le terrain. Et, même si l'extension des terrains d'action avait conduit à intégrer les opérations dans une stratégie plus vaste, celle-ci restait déterminée par sa **dimension militaire**.

Cette stratégie opérationnelle s'est largement fait supplanter par une stratégie globale impliquant de nouveaux moyens. L'historien Michael Howard a ainsi résumé⁽¹⁾, de manière expressive, les nouvelles dimensions de la stratégie :

- jusqu'au milieu du XIX^e siècle, la stratégie était fondamentalement opérationnelle. C'était le talent du chef à concevoir et à conduire la manœuvre qui décidait de l'issue de la campagne ;

- au milieu du XIX^e siècle, la stratégie opérationnelle se voit concurrencée par sa **dimension logistique**, qui s'avère décisive dans la guerre de Sécession : « *Fondamentalement, la victoire du Nord est le résultat, non des talents opérationnels de ses généraux, mais de sa capacité à transformer sa force humaine et industrielle, supérieure à celle du Sud, en armées que des chefs comme Grant furent capables, grâce au transport terrestre et fluvial, de déployer si puissamment que la dextérité opérationnelle de leurs adversaires en fut rendue presque inutile.* »⁽²⁾ ;

- cette capacité de mobilisation de l'ensemble des ressources de la nation repose sur l'attitude du peuple, qui doit accepter les contraintes très lourdes qu'elle entraîne. La stratégie acquiert ainsi une troisième dimension, que Michael Howard appelle **dimension sociale** et qui conditionne la conduite du conflit pour peu que celui-ci se prolonge.

À la fin du XIX^e siècle, avec la multiplication des inventions, la **dimension technique**, qui était jusqu'alors secondaire, se met à croître en importance jusqu'à devenir décisive. Les innovations cesseront d'être le fait d'individus isolés et seront systématiquement recherchées. Si les chefs de la première guerre mondiale se montrent encore majoritairement sceptiques, ceux de la seconde seront beaucoup plus ouverts, permettant ainsi des progrès matériels spectaculaires et de plus en plus rapides. En ce qui concerne l'armement, l'aboutissement de ces perfectionnements est l'apparition, en 1945, de la bombe atomique qui permet le développement de la théorie de la dissuasion (stratégie nucléaire).

La distinction classique entre la paix et la guerre a alors cédé la place à un système dans lequel les deux notions se sont quelque peu brouillées, entraînant la continuité de la stratégie qui ne pouvait désormais être limitée au seul temps de guerre, ni à sa stricte dimension militaire.

Ainsi, alors que la guerre était nationale et industrielle au XIX^e siècle, elle devient idéologique et technique au XX^e. C'est de cette dernière combinaison que naît la guerre totale. ●

L'art du stratège s'est de plus en plus éloigné du champ de bataille pour mettre en œuvre des forces relevant des différentes dimensions. On parle désormais de stratégie globale, de grande stratégie ou encore de stratégie générale. Ces nouveaux concepts stratégiques mobilisent l'ensemble des ressources de l'État et toute l'énergie de la nation au service de la puissance. De plus, le glissement de la stratégie, du champ militaire vers le champ politique, a créé un stade dit opératif, propre aux états-majors, reliant les stades tactique et stratégique.

Sergent-chef Jérémie Alligier

1. Michael Howard, « *The Forgotten Dimensions of Strategy* », dans son recueil, *The Causes of War*, Londres, Temple Smith, 1983.

2. Michael Howard, « *The Forgotten Dimensions of Strategy* », p. 103.



Le progrès

De sa racine latine *progressus*, le terme de progrès hérite d'un caractère militaire : il décrit l'avancée conquérante ou triomphante d'une troupe. Lui préférant une autre expression latine, celle de *progressio*, le français du XVI^e siècle, avec Montaigne, est plus sensible à la dimension morale : le progrès

désigne alors un « chemin de vertu ». Mais la signification conférée par l'époque moderne à l'idée de progrès est d'abord le fait de Francis Bacon dont le recours au terme d'*advancement* combine les sens de progrès et de promotion : le philosophe anglais s'inquiète de la prospérité de son pays et défend auprès du roi Jacques I^{er} l'idée d'instaurer une mémoire sociale qui puisse être transmise entre les inventeurs et les savants. L'un des buts de la *Royal Society*, fondée en 1660, est ainsi de conserver et de mettre en valeur le patrimoine intellectuel, au service de l'économie et de l'industrie. Le progrès, ainsi appréhendé par Bacon et la philosophie anglaise qui s'en inspirera, s'inscrit dans l'ordre de la nature et selon la volonté divine ; il est continu et l'apport de la science paraît inépuisable.

À la même époque, en France, Descartes cherche à offrir à l'homme les moyens pour « *bien conduire sa raison dans les sciences* » ; plutôt que de prétendre égaler Dieu, il convient de dédiviniser la nature pour en devenir, à la mesure de l'homme, maître et possesseur. S'éloignant eux aussi de l'approche économique et politique baconienne, Blaise Pascal, dans la préface à son *Traité sur le vide* (1651), et Bossuet, dans son avant-propos au *Discours de l'histoire universelle* (1681), retiennent du progrès son sens moral en considérant l'humanité comme un seul individu qui, de l'enfance à l'âge adulte, serait appelé à progresser. Jean-Jacques Rousseau, dans le *Discours sur les arts et les sciences* (1750), distingue plus nettement encore progrès intellectuel et progrès moral : l'homme doit rester seul maître de son destin, celui de devenir toujours plus parfait ; l'idée de progrès s'enrichit avec lui de trois



termes : démocratie, individualisme et État. Condorcet inscrit son *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain* (1795) dans la même perspective, mais en écarte toute dimension religieuse : l'humanité, grâce à la raison et au savoir, marche vers la liberté. En se libérant des superstitions, la raison humaine prend conscience d'elle-même et progresse.

À partir du milieu du XIX^e siècle, il n'est plus question des seuls progrès de l'esprit humain, mais désormais du Progrès, avec majuscule. Celui-ci est compris à la manière de l'évolution des êtres vivants, dans les processus de génération ou d'embryogénèse : le Progrès correspond au déploiement, à la croissance de structures données dès l'origine, qui obéissent à des principes internes. Ainsi l'idée de « nature » fait-elle son retour, avec des lois (naturelles) qui ne se laissent pas enfreindre impunément ; de même que des lois immuables règlent la vie des sociétés humaines. Si Friedrich Schegel, dans la *Philosophie de l'histoire* (1829), met en garde contre un orgueil humain qui voudrait lui-même faire l'histoire, Auguste Comte (*Cours de philosophie positive*, 1830-1842) puis Henri Bergson (*les Deux Sources de la morale et de la religion*, 1932) cherchent à lire le progrès dans l'ordre de la nature et de la vie, sous l'éclairage du destin de l'élan vital.

Pourtant, dès 1850, l'idée même d'un progrès possible est mise en question et débattue. Pour Nietzsche, « *l'humanité ne représente pas un développement vers le mieux, vers quelque chose de plus fort, de plus haut [...] Le progrès n'est qu'une idée moderne, c'est-à-dire une idée fausse* » (*l'Antéchrist*, 1888). Face à certains dégâts du progrès, d'autres penseurs estiment que nos sociétés sont entrées dans une phase de désenchantement du monde, où les changements paraissent subis, non plus souhaités ni mis en œuvre : « *Hier l'avenir nous inquiétait parce que nous étions impuissants. Il nous effraie aujourd'hui par les conséquences de nos actes que nous n'avons pas les moyens de discerner clairement.* » (Dominique Lecourt)⁽¹⁾. Faut-il pour autant abandonner l'idée de progrès ? Kant dit de l'homme qu'il ne peut se penser sans finalité parce qu'il est à la fois fini et raisonnable. ●

Dès lors, l'humanité, avec la conscience d'elle-même et la science du monde qui sont les siennes, a besoin de l'idée de progrès pour résister à la réalité présente et se projeter dans un avenir, même idéalisé.

Jacques Arnould

1. Dominique Lecourt, *l'Avenir du progrès*, collection *Conversations pour demain*, Paris, éditions Textuel, 1997.



Les conflits de l'entre-deux-guerres et la puissance aérienne



A l'issue de la première guerre mondiale, la puissance aérienne s'impose comme un moyen de combat à part entière, tant par son rôle dans les domaines tactique et stratégique, que par les seuils de production atteints au sein de l'industrie aéronautique.

Les conflits qui, avant la seconde guerre mondiale, embrasent certains endroits de la planète – la Chine, l'Abyssinie (nom donné à l'époque à l'Éthiopie) ou l'Espagne – permettent de confirmer dans la pratique les potentialités de l'arme aérienne et d'en affiner les doctrines d'emploi. Les enseignements qui en sont tirés orientent la construction des flottes aériennes destinées à s'affronter de 1939 à 1945.

L'Air Control ou la police des colonies

Si l'aviation est utilisée de façon assez intensive pendant les années vingt, son rôle se borne à intervenir dans des conflits de basse intensité, voire des missions de maintien dites de police, qui n'impliquent pas d'opérations de grande envergure. En Irak, en Palestine, dans le Somaliland⁽¹⁾, la *Royal Air Force* déploie des unités aériennes qui assurent le maintien de l'ordre à moindres frais, évitant au Royaume-Uni d'engager des moyens terrestres importants, dans le cadre d'une doctrine nommée *Air Control*. La France emploie des méthodes similaires dans ses mandats du Levant (Syrie et Liban) où les tribus druzes⁽²⁾ contestent son autorité. Mais son engagement au Maroc, où, dès le milieu des années vingt se développe l'insurrection rifaine, est plus important. Les escadrilles jouent un rôle psychologique éminent, en inspirant, par leur simple présence dans le ciel, la crainte dans le camp adverse.

La campagne d'Abyssinie et la guerre sino-japonaise

À mi-chemin d'une campagne coloniale et d'une opération aérienne moderne, la conquête de l'Abyssinie par l'Italie fasciste, en 1935-1936, est le premier grand conflit de l'entre-deux-guerres où des moyens aériens considérables sont engagés, (près de 450 appareils italiens). Ayant acquis la supériorité aérienne avec une facilité due à la vétusté et aux effectifs presque inexistantes de l'aviation abyssine, les forces aériennes de Mussolini appuient

de leur feu l'avance des unités terrestres et emploient, innovation importante, le transport aérien sur une vaste échelle. Les bombardements de terreur programmés sur les cités ennemies sont contrariés par une pression et une condamnation internationales ; entre autre, parce que les Italiens utilisent à diverses reprises des gaz de combat largués par la voie des airs.

La Chine, agressée par les Japonais dès 1937, est, elle aussi, le théâtre d'une lutte soutenue pour la maîtrise de l'air. L'aviation nipponne (500 appareils) se mesure avec succès aux forces aériennes disparates de Tchang Kaï-Chek (100 avions). Elle s'applique à semer la terreur en bombardant régulièrement certaines grandes villes de l'adversaire, telles que Canton ou Shanghai (1938), sans toutefois avoir raison du moral de la population, comme les théories développées par Douhet auraient pu le laisser penser.

La guerre d'Espagne

La guerre d'Espagne, consécutive à l'insurrection nationaliste contre le gouvernement républicain socialiste, est sans contestation le conflit de ces vingt années qui reflète le mieux ce que sera la seconde guerre mondiale dans le domaine aérien. Au mépris des conventions internationales, l'Allemagne et l'Italie appuient le général Franco avec de considérables moyens aériens. De leur côté, les Soviétiques apportent leur soutien aux républicains, également aidés sur le plan logistique par la France du Front populaire. Dans une lutte, dure et cruelle qui met en œuvre des facteurs idéologiques, les deux camps testent leurs capacités aériennes, qui serviront pendant la seconde guerre mondiale. Les nationalistes mettent en place, grâce à leurs alliés de l'Axe, le premier pont aérien de l'histoire, qui leur permet de transporter des troupes entre le Maroc et la péninsule ibérique. L'aviation tactique, composée des célèbres *Stuka*, intervient avec efficacité sur le champ de bataille, renversant parfois la situation comme à Guadalajara, en mars 1937. Les chasseurs nationalistes et républicains s'y affrontent dans de grandes batailles pour la supériorité aérienne. Enfin, Allemands et Italiens ont recours aux bombardements terroristes (Guernica, Madrid et Barcelone).

Banc d'essai de la seconde guerre mondiale, la guerre d'Espagne l'est sans aucun doute. Elle porte aussi un premier rude coup à la doctrine de Douhet, en laissant entrevoir que les bombardements sur les populations civiles, aussi cruels qu'ils soient, n'aboutissent pas, tout comme en Chine, à l'effondrement moral escompté. ●

1. Nom de la Somalie lorsqu'elle fut sous protectorat anglais.
2. Population du Proche-Orient qui pratique une religion issue du chiïsme ismaélien des Fatimides.

Patrick Facon



La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

Comment s'applique syntaxiquement le pardon dans la langue française ?

Le verbe « pardonner » est très ancien car issu directement de « *perdonare* », verbe latin composé du préverbe intensif « *per* » et du verbe « *donare* » dont le sens abstrait est « faire remise de, pardonner ». Il s'agit d'un verbe très ancien donc car la forme « *pardonner* » est attestée dès 1050, année précisément où furent célébrées les noces de notre cher Guillaume le Conquérant et de la non moins célèbre Mathilde !

Maintenant, voyons de plus près comment se construit ce verbe.

À la lecture d'un texte sur la tolérance, je suis tombé sur cette phrase : « *L'homme qui ne sait pardonner son pire ennemi mourra seul et abandonné car il sera l'homme le plus aigri de la terre.* »

Cette phrase, si belle qu'elle soit, ne respecte pas les règles syntaxiques. En effet, on ne peut pas directement *pardonner* quelqu'un, on ne peut que *pardonner* quelque chose à quelqu'un. La préposition *à* est indispensable entre le verbe *pardonner* et celui qui est le bénéficiaire de ce pardon.

Et c'est ainsi que Diderot, dans son livre *la Religieuse*, écrit : « *Je puis tout pardonner aux hommes, excepté l'injustice, l'ingratitude, et l'inhumanité.* » ●

Lieutenant Jean-Christophe Pitard-Bouet

Marc Fumaroli

Maître Marc Fumaroli apporte un éclairage décisif dans l'élaboration de la « bibliothèque essentielle » du jeune officier.

Né à Marseille le 10 juin 1932, Marc Fumaroli obtient son agrégation de lettres classiques en 1958. Docteur ès lettres à Paris IV-Sorbonne en juin 1976, il est élu maître de conférences le mois suivant dans la même université. En 1986, il prend la responsabilité, en tant que professeur au Collège de France, de la chaire intitulée « Rhétorique et société en Europe (XVI^e-XVII^e siècles) ». L'Académie française l'accueille le 2 mars 1995, dans son sixième fauteuil, où il succède à Eugène Ionesco.

Membre de nombreuses sociétés savantes françaises et étrangères, telles que la *British Academy*, l'*American Academy of Sciences* ou l'*Accademia dei Lincei*, il enseigne ou donne des conférences dans de nombreuses universités américaines, britanniques et italiennes.

Marc Fumaroli est décoré de nombreuses distinctions : officier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite, commandeur des Palmes académiques, commandeur des Arts et des Lettres et grand officier de l'ordre du Mérite de la République italienne.

L'œuvre de Marc Fumaroli est fortement marqué par l'art de la rhétorique avec, entre autres titres : *l'Âge de l'éloquence : rhétorique et « res literaria » de la Renaissance au seuil de l'époque classique* (1980), *l'État culturel, essai sur une religion moderne* (1991), *l'École du silence* (1994), *la Diplomatie de l'esprit* (2001).

La rédaction



Toutes nos publications sont désormais disponibles sur notre site :

www.cesa.air.defense.gouv.fr

Retrouvez *les Carnets du Temps*, *Penser les ailes françaises*,
les Cahiers du CESA, les fiches de culture générale...

...mais aussi des informations sur le CESA,
une rubrique « Approfondissement »,
présentant les écrits de nos conseillers pédagogiques,
un accès à notre fonds documentaire « air et espace »...

Rendez-nous visite,
connectez-vous !

